

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

PREAMBULE

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Les C.C.A.S. des communes de plus de 3.500 habitants sont également concernés dans le cadre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par ladite loi. Le présent rapport du CCAS sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

Etape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des administrateurs du C.C.A.S sur les grands équilibres budgétaires de l'exercice passé et à venir, préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB doit donc permettre d'ouvrir les perspectives des mois à venir tout en évoquant les actions de l'année antérieure.

Ce débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte par une délibération spécifique, à savoir un vote du conseil d'administration.

Au regard des difficultés et des enjeux auxquels est confrontée une certaine frange de la population de Blotzheim, le C.C.A.S., instrument de la politique sociale locale, se doit d'être toujours plus présent, plus réactif sur le sujet sensible de la solidarité. Ces engagements vont lui permettre de remplir ses missions au plus près des personnes les plus défavorisées qui sollicitent en plus d'un soutien financier, un accompagnement dans leurs démarches auprès des administrations ainsi qu'une écoute et un soutien moral.

CONTEXTE COMMUNAL 2017

Le C.C.A.S. continue à mener ses missions auprès des publics concernés dans une démarche volontariste d'adaptation des réponses aux besoins et aux évolutions sociales, en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels tels le secours catholique (CARITAS), l'A.P.A., la C.A.F., le pôle social du Département.

Dans le domaine des obligations légales, le C.C.A.S. continue à assurer la gestion administrative et financière de la « Maison la Source », lieu d'implantation de la section locale de Caritas ainsi que du logement social destiné à tout blotzheimois dans le besoin de se loger dans l'urgence. Ces dépenses de gestion courante représentent 35,32 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Dans le domaine des obligations légales facultatives :

↳ **les dépenses au titre de la solidarité pour 2017 se décomposent comme suit (28,39 % des dépenses réelles de fonctionnement 2017) :**

√ aides alimentaires : 3.600,- € en faveur de 18 familles (en baisse de plus de 43,40 % par rapport à 2016, trois familles aidées en 2016 ayant vu visiblement leur situation se stabiliser en 2017) ;

√ Aide pour l'acquisition de tablettes pour des classes de type ULIS : 833,- € ;

√ Pose d'un grillage dans le « Parc du Musée » : 3.576,- € ;

√ Ateliers séniors : 80,- € pour un atelier « informatique/tablette » ;

√ Aide pour le paiement facture d'électricité pour 100,- € ;

√ Aides de Noël : 9.200,- € en faveur de 21 familles (augmentation du nombre de familles de + de 38 % par rapport à 2016 pour qui 13 familles seulement se sont vues attribuées ce type d'aide), la liste soumise par l'assistante sociale du Conseil Départemental comportant de nouveaux cas de familles nécessiteuses dont des nouveaux arrivants ;

↳ **les dépenses en faveur de la cohésion sociale des personnes âgées se décomposent comme suit (36,29 % des dépenses réelles de fonctionnement 2017) :**

√ repas de Noël + distribution de colis de Noël pour les personnes âgées ne pouvant pas y participer : 17.508,54 €.

Ces dépenses d'ordre social sont financées une nouvelle fois en 2017 intégralement par des ressources propres du CCAS (autofinancement + locations de terrains + participations parents p/concession de cimetière + versement de recettes au titre « des jetons orphelins » versés par le casino de Blotzheim et qui représentent plus de 30 % des recettes de fonctionnement - à l'identique de 2016), ce budget n'ayant pas eu recours jusqu'à présent à la mobilisation de prêts.

ORIENTATIONS DU CCAS DE BLOTZHEIM POUR 2018

L'année 2018 s'ouvre une fois encore dans un contexte délicat et contraignant au vu de la stagnation récurrente des recettes du C.C.A.S. d'année en année. A cet état, s'ajoute l'éventuelle problématique de l'installation de familles (et certainement en grande majorité de familles monoparentales) à très faibles revenus (voire en manque d'insertion) dans les nouveaux logements sociaux de type PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et qui, à terme, seraient susceptibles de faire appel, notamment à des aides alimentaires et/ou autres besoins sociaux.

2018 verra malgré tout la poursuite et le renforcement par le C.C.A.S. de toutes ses actions en direction de la population fragilisée. Cela nécessite une exigence permanente d'une adaptation des réponses aux besoins et aux évolutions sociales, marque d'un engagement professionnel. Son intervention se déroule systématiquement après épuisement des autres dispositifs légaux de soutien existants.

Pour financer ses actions, tout comme 2016 & 2017, le C.C.A.S. reste largement contributaire des recettes exponentielles des « jetons orphelins » versés par le casino de Blotzheim ainsi que de sa capacité d'autofinancement élevée, toujours d'actualité du fait de la vente d'un terrain en 2011 pour plus de 130.000 €.

Les projets du C.C.A.S. pour 2018 :

- En matière d'aides aux familles :

Le C.C.A.S. reste le partenaire privilégié de CARITAS local, gestionnaire de la « Maison la Source ». Pour ce faire, le C.C.A.S. assure, entre autres tâches, sa mission d'hébergement d'urgence par le biais d'un logement familial, le versement d'aides matérielles (numéraires, alimentaires, habillement, etc..) ainsi que d'une aide logistique pour des familles en souffrance.

Le C.C.A.S. va honorer cette année son engagement en faveur de la jeunesse avec le versement d'une subvention à la commune pour l'aménagement d'une aire de jeux destinée aux plus jeunes (3-11 ans), son versement déjà annoncé en 2017 étant reporté en 2018 compte-tenu du choix final et de son intégration sur le site de la plaine sportive courant de cette année ;

Enfin, le C.C.A.S. continue d'assurer, depuis 2016, la mise en place du dispositif Fonds de solidarité « Eau pour Tous » généré par Véolia. Cependant, ce dispositif n'a été actionné à Blotzheim que pour une famille en 2016 (aucune demande pour 2017).

- En matière d'aide aux personnes âgées :

Le C.C.A.S. conforte ses missions d'aide et d'accompagnement des plus démunis par le maintien des enveloppes dédiées aux aides facultatives et par le développement de sa politique de participation privilégiée à des actions d'animations, type « Projet mémoire en bleu » (lutte contre les effets du vieillissement) pour apurer la liste d'attente déjà existante en 2017 à ce sujet ainsi que la reconduction des marches nordiques avec Siel Bleu. 2018 verra également la mise en place gratuite d'un « atelier essentiel en 12 étapes » pour les plus de 60 ans pour une meilleure appréhension du temps libre après une vie professionnelle ainsi qu'un module payant sur le thème « Santé vous connecté » et éventuellement un atelier gratuit « Pilate » en cas d'aboutissement de la contractualisation du partenariat.

Le C.C.A.S. pilote et coordonne depuis longtemps de nombreux projets ayant pour objectif la prévention de l'isolement social, en s'adressant majoritairement aux personnes âgées : repas de Noël (ou paniers garnis livrés à domicile pour ceux et celles qui n'y participent pas), sortie annuelle en partenariat avec la Ville. Il conforte ainsi son positionnement comme animateur de la vie locale.

La municipalité rend visite également aux habitants concernés par des grands anniversaires et/ou de mariages ou d'anniversaires de mariages.

- En matière de relations partenariales :

Les relations entre la ville et le C.C.A.S. ont un impact important sur le fonctionnement du C.C.A.S., notamment de par les frais d'administration et de gestion assurés par la Ville pour le compte du C.C.A.S. et qui lui sont facturés (valeur : 5.000 € soit 10,36 % des dépenses de fonctionnement).

Toutes ces variables d'ajustement sont intégrées dans la section de fonctionnement 2018 :

RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisations 2017	Prévisions 2018	DEPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisations 2017	Prévisions 2018
			60611 Eau & asst	31,75	100,00
			60612 Energie élec.	2.181,85	2.500,00
042 Op. d'ordre			6064 Four. Adminis.	34,90	50,00
			611521 Entr. Bâtim.		5.000,00
013 Att. de charges			6156 Maintenance	377,04	500,00
			616 Primes d'assur.	1.555,00	1.700,00
7031 Concessions cimetières	1.659,00	2.000,00	6232 Fêtes cérémonies	17.508,54	20.000,00
7083 Locations diverses	179,11	200,00	6247 Frais Transports	130,00	150,00
70878P/ d'autres redevables			6281 Cotisation	230,19	250,00
7474 Subv. Commune		19.000,00	62871 Collect. Rattac.	7.330,00	6.000,00
758 Prod. Divers ges. Cour.			6288 Divers	2.197,68	3.000,00
			63512 Taxes foncières	225,00	250,00
7713 Libéralités reçues		100,00	6561 Secours d'urgence	12.862,36	18.000,00
773 Mandats annulés			6574 Subv. Fonction.	833,00	1.000,00
7788 Produits exceptionnels	41.661,82	42.000,00	023 Virement s/inv		90.470,00
002 Excédent fonct. N-1	93.161,14	88.420,00	042 Op. d'ordre	2.746,25	2.750,00
TOTAL	136.661,07	151.720,00	TOTAL	48.243,56	151.720,00

En 2018, les recettes de fonctionnement sont invariablement les mêmes que les années précédentes (locations de terrains (200,- €) & libéralités reçues (100,- €), concessions dans le cimetière (2.000,- €) en baisse depuis 2015, « jetons orphelins » (42.000,- €), subvention de la commune (19.000,- €), résultat de fonctionnement (88.420,- €) pour les plus importantes).

Le C.C.A.S. de Blotzheim, toujours désireux d'assumer pleinement ses politiques sociales, reconduit donc les crédits de fonctionnement à hauteur de ceux de 2014, 2015, 2016 & 2017 avec quelques réajustements au niveau des secours d'urgence compte tenu de l'éventuel accroissement des demandes alimentaires du fait de l'arrivée massive de familles de faibles revenus à partir de 2018.

A ce titre, les dépenses de fonctionnement englobent le financement des aides sociales de toutes natures (18.000,- €), du repas de Noël des aînés et des colis de Noël pour les aînés empêchés d'y assister ainsi que leur transport jusqu'au P.B.B. en cas de besoin (20.150,- €), de la gestion courante de cet établissement public (19.450,- € y compris le remboursement à la commune pour la mise à disposition du personnel en charge du CCAS ne percevant aucun traitement à ce titre).

Eu égard à la capacité financière de ce budget, le CCAS sera en mesure d'autofinancer des projets d'investissement à hauteur de 95.000,- € environ (en très légère baisse par rapport à 2017).

Néanmoins, la section d'investissement sera donc consacrée majoritairement au fonds de concours qui sera versé à la commune pour l'aménagement d'une aire de jeux dédiée aux 3-11 ans dans l'enceinte de la nouvelle plaine sportive (décision de principe de sa prise en charge par le C.C.A.S.

validée en 2016 et reportée en 2017 puis en 2018) étant donné que, comme déjà indiqué en 2017, la commune de Blotzheim assure la maîtrise d'ouvrage de cet équipement dans le cadre du projet global d'aménagement de la plaine sportive.

Les recettes d'investissement 2018 porteront sur des recettes au titre des amortissements pour 2.750,- €, sur un résultat d'investissement 2017 de l'ordre de 2.590,- € (aucune recette au titre du FCTVA, le CCAS n'ayant financé aucune dépense d'investissement en 2017) et enfin plus de 90.000,- € au titre de l'autofinancement.

CONCLUSION

« L'action sociale est au bout de la chaîne de la solidarité ». Le C.C.A.S., de par ses multiples interventions, accomplit sa mission d'action sociale générale de prévention, de développement social, d'accompagnement et de soutien des plus défavorisés, qui lui est dévolu.